

CONVENTION D'EPANDAGE de mise à disposition de parcelles pour l'épandage d'effluents d'élevage

Je soussigné, Mme BERTRAND Thérèse
exploitant agricole au lieu-dit La Lande
commune de LOUANS - 37320
désigné l'**Utilisateur**

donne accord à l'EARL REAU DES CHAMPS, représenté par M. FOUSSIER Cédric
domicilié à Les Rauderies
commune de St Branchs - 37 320
désigné le **Producteur**

pour l'épandage des déjections issues de son élevage sur les parcelles suivantes exploitées par moi-même.

Commune	Numéro d'ilot	Références cadastrales	Surface (ha)
St Branchs	3	YN 28	1,9990
St Branchs	3	YN 102	4,0467
St Branchs	3	YN 101	5,0841
St Branchs	3	YN 100	1,8390
St Branchs	3	YN 99	4,8392
St Branchs	3	YN 83	0,7330
St Branchs	3	YN 84	0,0100
St Branchs	3	YN 98	0,3374
St Branchs	3	YN 97	0,5212
St Branchs	3	YN 96	0,0783
St Branchs	3	YN 95	0,0331
TOTAL			19,5210

Les caractéristiques de mon exploitation sont :

- SAU : 49,31 ha
- Type d'élevage (s'il y a) : néant

Si je possède un élevage, je m'engage à ne pas épandre les déjections issues de mon élevage sur ces parcelles.

Le producteur s'engage à mettre à ma disposition, pour épandage, les effluents de son élevage, conformément à un programme prévisionnel établi chaque année.

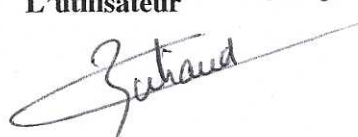
Les épandages des effluents d'élevage du producteur seront réalisés par lui-même, sur les terrains agricoles que j'exploite et met à disposition, dans des conditions sanitaires et agronomiques compatibles avec la protection de l'environnement, à savoir:

- Quantité : 1687 kg N / 656 kg P2O5
- Nature du produit : lisier de porcs

Le contrat entre en vigueur pour une durée de cinq ans, et est renouvelable par tacite reconduction. Toutefois, chaque partie pourra y mettre fin, après préavis délivré par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date anniversaire de la signature.

Fait à St Branchs, le 10 Juillet 2020
Signature des parties précédée de la mention «lu et approuvé»

L'utilisateur

lu et approuvé


Le Producteur

lu et approuvé
